

Le conseil de la paix de Donald Trump et la sécurité collective : l'Afrique peut-elle s'engager ?

Par Dr Aimé MFOULA-NGHANGUY

Dans **REVUE AFRICAINE DE PROSPECTIVE STRATÉGIQUE (RAPS)**, volume spécial, N°4, « Désaccord sur la paix », 2026

Joseph Vincent NTUDA EBODE (Dir)

Éditions **CENTRE DE RECHERCHE D'ÉTUDES POLITIQUES ET STRATÉGIQUES / UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ II**, Page 85 à 106

ISBN : 978-9956-0-2264-9

Article disponible en ligne à l'adresse
<https://www.creps.com>



Distribution électronique

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur au Cameroun. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE CONSEIL DE LA PAIX DE DONALD TRUMP ET LA SÉCURITÉ COLLECTIVE :

L'AFRIQUE PEUT-ELLE S'ENGAGER ?

Dr Aimé MFOULA-NGHANGUY

Membre du CERGEp et du CERDIP

Université Omar Bongo

Résumé

La création du Conseil de la Paix par Donald Trump a créé naturellement une crispation diplomatique, mais elle a surtout précipité une crise de la sécurité collective. En effet, dans sa lettre comme dans son esprit, la charte de Davos constitue une remise en cause du multilatéralisme onusien en la matière.

Sous l'éclairage théorique du constructivisme réaliste, et par la double méthode phénoménologique et prescriptive, nous établissons quelques conclusions contextuelles. *Primo*, nous montrons l'étendue de la crise de la sécurité collective et, plus généralement, celle de la gouvernance mondiale. *Deusio*, nous exposons les prétentions du Conseil de la Paix et leur excentricité. *Tertio*, nous montrons la résilience du système des nations unies et son aptitude structurelle à coexister avec le Conseil de la Paix, pour une sécurité collective polyarchique ou multcentrique. Enfin, nous montrons que, dans cet environnement en mutation, les États africains, à partir du cas du Gabon, pourraient s'engager individuellement ou collectivement par le truchement des mécanismes communautaires régionaux ; ils devraient, pour ce faire, préalablement définir leurs intérêts, correspondant à leur identité stratégique, et s'en donner les moyens institutionnels, matériels, financiers et humains nécessaires.

Mots clés : Conseil de la Paix, sécurité collective, Charte de Davos, bilatéralisme, Multilatéralisme, COPAX, Système des nations unies

Abstract

The creation of the Board of Peace by Donald Trump naturally created a diplomatic tension, but above all it precipitated a crisis of collective security. Indeed, in both its letter and its spirit, the Davos charter constitutes a challenge to UN multilateralism in this area.

Under the theoretical light of realist constructivism, and by the dual phenomenological and prescriptive method, we establish some contextual conclusions. First, we demonstrate the extent of the collective security crisis and, more generally, that of global governance. Secondly, we will outline the claims of the Board of Peace and their eccentricity. Thirdly, we examine the resilience of the United Nations system and its structural capacity to coexist with the Board of Peace, for a polyarchic or multicentric collective security. Finally, we show that, in this changing environment, Africa states, using the case of Gabon, could engage individually or collectively through regional community mechanisms; To do this, they should first define their interests, corresponding to their strategic identity, and provide themselves with the necessary institutional, material, financial and human resources.

Keywords : Board of peace, collective security, bilateralism, Multilaterlalism, Davos charter, COPAX, United nations system